

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 mars 2009 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Yvon Leduc	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Larouche	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (21h00)
M.	Éloi Lambert	Représentant	Launay
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preïssac
M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt (20h30)
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson
M.	Michel Legault	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement

Sont absents:

Mme.	Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire

Monsieur Jacques Riopel, préfet, souhaite la bienvenue à Monsieur Michel Legault, le nouveau président du Comité de Citoyens de Guyenne et profite de l'occasion pour souligner le travail de Monsieur Léopold Goulet qui a occupé ce poste pendant quinze (15) années.

021-03-2009 **REMERCIEMENTS À M. LÉOPOLD GOULET:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adresser des remerciements à Monsieur Léopold Goulet qui a assumé la fonction de président du Comité de Citoyens de Guyenne de 1994 à ce jour; soit pendant quinze (15) années.

ADOPTÉE

022-03-2009 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chréubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 février 2009.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 27 février 2009.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Administration :
8. CLD Abitibi :
  - 8.1 Pacte Rural:
    - 8.1.1 Rôle et mesure des agents de développement local:
      - 8.1.1.1 Rencontre d'information.
      - 8.1.2 Projet territorial – Corporation du Mont-Vidéo – Chalet d'accueil multifonctionnel.
    - 8.2 Assemblée Générale annuelle.
9. Municipalités :
  - 9.1 Ville d'Amos – Carrefour action municipale et famille – Présentation par M. Yvon Leduc.
  - 9.2 Règlement sur les chiens applicable par la Sûreté du Québec.
  - 9.3 Producteurs de bovins – ASRA.
10. TNO :
  - 10.1 Entretien des chemins d'été:
    - 10.1.1 TNO Lac-Chicobi (Guyenne).
    - 10.1.2 TNO Lac-Despinassy.
11. Sécurité Incendie :
  - 11.1 L'Info Schéma – 19<sup>ième</sup> édition, Mars 2009.

12. Service d'Aménagement :
  - 12.1 Règlement # 101 "Modifiant le règlement # 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée".
    - 12.1.1 Rapports des consultations publiques.
    - 12.1.2 Adoption.
  - 12.2 Planification des sentiers VHR – Plan spécifique de la MRC.
13. Service Forêt :
  - 13.1 Comités de relance et de diversification – Nombre de comités.
  - 13.2 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Prévisions budgétaires 2009-2010.
  - 13.3 Convention d'aménagement forestier de la MRC – Prévisions budgétaires 2009-2010.
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
  - 15.1 Rencontre de discussion entre les maires de la MRC d'Abitibi.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :
17. Informations :
  - 17.1 Rencontre à l'Assemblée Générale du 8 avril 2009:
    - M. Simon Laquerre et M. Ambroise Lycke, du Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-témiscamingue – Protection des rives;
  - 17.2 Marc Lemay, député d'Abitibi-Témiscamingue – Programmes d'infrastructures.
  - 17.3 Commission Scolaire Harricana – Consultation du Plan triennal d'organisation scolaire.
  - 17.4 ÉcoContribution – Projet de réduction des sacs en plastique.
  - 17.5 Communiqués de presse:
    - M. Claude Béchard, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune a fait connaître son nouvel échéancier pour la mise en place de la Réforme du régime forestier;
    - Nouveau régime forestier – Des spécialistes appuient Claude Béchard;
    - Pratiques de gestion des entreprises sylvicoles – Mise en place d'un programme de certification.
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

023-03-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 FÉVRIER 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 février 2009 en modifiant la résolution numéro 018-02-2009 pour nommer Monsieur Éloi Lambert, représentant de la municipalité de Launay, pour présider la consultation publique qui s'est tenue à Launay le 9 mars 2009 relativement au projet de règlement numéro 101 "Modifiant le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée".

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 FÉVRIER 2009 :**

Les maires ont reçu par courrier, copie du procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 27 février 2009 et Monsieur Michel Roy, s'enquiert auprès d'eux s'il y a des questions et y donne suite.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Monsieur Jules Grondin interviendra au point 9.3 "Producteurs de bovins – Programme ASRA".

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

**MRC de d'Autray:**

Cette MRC souhaite un appui à sa résolution par laquelle elle demande:

- Au ministre de la Sécurité Publique de concerter le milieu de l'assurance afin que les compagnies tiennent en compte les efforts consentis et les résultats obtenus par les municipalités et les MRC en matière de sécurité incendie, en particulier dans les milieux ruraux;
- À la Fédération Québécoise des Municipalités de suivre ce dossier et d'en faire une priorité.

**La Coalition des Tables Régionales des Organismes Communautaires:**

Cet organisme souhaite un appui à sa demande au Gouvernement d'adopter un Plan de rehaussement du financement à la mission pour l'ensemble des organismes communautaires en santé et services sociaux du Québec sur une période de quatre (4) ans (2009 à 2012) et de reconnaître, dans la répartition de ces montants, l'autonomie des organismes communautaires en soutenant leur mission. Le manque à gagner serait de 180 millions de dollars et la demande au Gouvernement est d'injecter annuellement 45 millions de dollars supplémentaires étalés sur quatre (4) années.

### **Corporation de développement communautaire d'Amos:**

Demande d'appui à la campagne "Mission collective : Bâtir un Québec sans pauvreté", soit:

- L'accès à des services publics universels de qualité;
- Le relèvement du salaire minimum à 10.43\$/heure de façon à permettre aux travailleurs et aux travailleuses de sortir de la pauvreté;
- La hausse des protections publiques, soit 13 267\$/année (2007) représentant le montant du panier de consommation établi par Statistique Canada.

### **CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION:**

#### **Gestion Anocinq Ltée.:**

Monsieur Jean-Pier Frigon, nous remercie de l'avoir reçu le 11 février dernier lors de l'Assemblée Générale des maires. Il demande à nouveau aux maires de lui fournir le nom de la personne ressource à la municipalité avec laquelle il pourrait échanger et lui faire suivre tous les renseignements qui pourraient permettre de répondre aux questions et interrogations que les aînés de la municipalité pourraient souhaités obtenir relativement au projet des Jardins du Patrimoine.

#### **Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec:**

La Fédération a transmis une lettre à tous les préfets de l'Abitibi-Témiscamingue les informant qu'elle est en total désaccord avec une utilisation commune des sentiers par les motoneiges et les véhicules QUAD.

#### **Route du Terroir de La Motte:**

Cet organisme nous fait parvenir copie d'une lettre qu'il transmettait à M. Ulrich Chérubin, maire de la ville d'Amos, le 3 mars dernier et par laquelle il lui fait part de sa grande déception quant aux exigences contenues à la Charte de partenariat touristique proposée par la ville d'Amos.

En effet, la Route du Terroir tient à conserver sa pleine autonomie quant aux choix de la date, du contenu, de la forme et des activités qu'elle propose. Toutefois, à défaut de signature de ladite Charte, la Route du Terroir se verra privée de soutien financier et la municipalité de La Motte de visibilité promotionnelle dans le guide touristique de la ville d'Amos ce qu'elle considère tout à fait inacceptable.

#### **Accusés réception:**

17 février 2009	M. Pierre Corbeil, ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue.	Résolution # 015-02-2009 "Réfection majeure de la Route 117".
19 février 2009	M. Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports.	
17 février 2009	Mme. Nathalie Normandeau, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.	Résolution # 014-02-2009 "Fonds de stabilisation des finances pour les instances municipales".
27 février 2009	Union des Municipalités du Québec.	

### **INVITATION:**

Mutuelle des Municipalités du Québec Assemblée Générale annuelle	Jeudi, le 16 avril 2009 à 11h00 Drummondville
---	--

024-03-2009

### **MISE EN ŒUVRE DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – EFFET SUR LES PRIMES D'ASSURANCE DES PARTICULIERS:**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs municipalités et MRC ont débuté la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et investi des sommes importantes pour ce faire;

**CONSIDÉRANT** que les efforts consentis, notamment dans des activités de prévention, se reflètent dans les statistiques sur le nombre d'incendies, lesquels sont fortement en baisse sur plusieurs territoires;

**CONSIDÉRANT** que l'un des principaux bénéfices attendus suite à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie est la baisse des primes d'assurance des particuliers;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d'Abitibi, à l'instar de plusieurs communautés rurales du Québec, compte un grand nombre d'immeubles non reliés à des réseaux d'aqueduc et situés à huit (8) kilomètres et plus d'une caserne incendie et qu'en conséquence, plusieurs actions visant à compenser cette situation ont été mises en place permettant ainsi de tendre à répondre aux objectifs édictés par le ministre de la Sécurité Publique;

**CONSIDÉRANT** que les paramètres pour l'établissement des cotes utilisées par les compagnies d'assurance pour calculer les primes d'assurance, sous-estiment les efforts investis dans les milieux ruraux de telle sorte qu'une révision des cotes de ces municipalités est peu probable;

**CONSIDÉRANT** que les courtiers et compagnies d'assurance semblent méconnaître la réforme en sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de :

- Demander au ministre de la Sécurité Publique de concerter le milieu de l'assurance afin que les compagnies tiennent en compte les efforts consentis et les résultats obtenus par les municipalités et les MRC en matière de sécurité incendie, en particulier dans les milieux ruraux;
- Demander à la Fédération Québécoise des Municipalités de suivre ce dossier et d'en faire une priorité.

ADOPTÉE

025-03-2009

**COALITION DES TABLES RÉGIONALES D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES – FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'appuyer les organismes communautaires en santé et services sociaux dans leurs demandes auprès du Gouvernement du Québec:

- D'adopter un plan de rehaussement du financement à la mission pour l'ensemble des organismes communautaires en santé et services sociaux du Québec sur une période de quatre (4) ans (2009 à 2012);
- D'octroyer, dès le budget 2009-2010 du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, une enveloppe permettant le rehaussement immédiat du financement à la mission des 3000 organismes communautaires du Québec;
- De reconnaître, dans la répartition de ces montants, l'autonomie des organismes communautaires en soutenant leur mission, une mission qui répond de façon globale aux besoins des gens et qui ne se définit pas en fonction des programmes du réseau de la santé et des services sociaux et de ses priorités.

ADOPTÉE

026-03-2009

**COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ – MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu:

- D'appuyer le Collectif pour un Québec sans pauvreté et de donner un appui à la "Mission collective : Bâtir un Québec sans pauvreté" dans ses revendications, lesquelles sont:
  - L'accès à des services publics universels de qualité;
  - Le relèvement du salaire minimum à 10.43\$/heure de façon à permettre aux travailleurs et aux travailleuses de sortir de la pauvreté;
  - La hausse des protections publiques soit 13 267\$/année, représentant le montant du panier de consommation établi par Statistique Canada.
- De rappeler au Gouvernement du Québec l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'importance de l'appliquer.

ADOPTÉE

027-03-2009

**MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, à participer à l'Assemblée Générale annuelle de la Mutuelle des Municipalités du Québec qui se tiendra à Drummondville le 16 avril 2009.

ADOPTÉE

028-03-2009 **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – POSTE D'ADMINISTRATEUR - CANDIDATURE:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu de présenter la candidature de Monsieur Jacques Riopel, préfet de la MRC d'Abitibi, au poste d'administrateur de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

**PACTE RURAL – RÔLE ET MESURE DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL:**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait la lecture aux maires d'un document présentant le rôle d'un agent de développement local ainsi que les modalités de la mesure d'aide financière du Pacte Rural pour ce poste.

Suite aux explications données, la résolution suivante est adoptée.

029-03-2009 **PACTE RURAL – RÔLE ET MESURE DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – ADOPTION:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Trudel et unanimement résolu d'adopter le document annexé à la présente résolution et présentant le rôle et la mesure d'aide financière du Pacte Rural pour les agents de développement local.

ADOPTÉE

**PACTE RURAL – RÔLE ET MESURE DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – RENCONTRE D'INFORMATION:**

Selon l'intérêt des maires, une rencontre d'information à leur intention pour échanger quant au rôle d'un agent de développement local, pourrait être organisée.

Il est convenu d'inscrire, entre autres, ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre d'information à l'intention des maires.

030-03-2009 **CORPORATION DU MONT-VIDÉO - CHALET D'ACCUEIL MULTIFONCTIONNEL – PROJET TERRITORIAL DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2008-2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu d'approuver la recommandation du Comité de Pilotage et que le projet d'agrandissement du chalet d'accueil multifonctionnel de la Corporation du Mont-Vidéo:

- Soit présenté à titre de projet à caractère territorial;
- Qu'il remplace le projet initial "d'arbre en arbre";
- D'allouer un montant de 30 000\$ pour l'exercice financier 2008-2009.

ADOPTÉE

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :**

Les maires sont informés que le Centre Local de Développement Abitibi, tiendra son Assemblée Générale annuelle le 13 mai prochain à compter de 17h00. L'endroit reste à déterminer et les maires en seront informés lors de l'Assemblée Générale du 8 avril prochain.

031-03-2009 **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – REPRÉSENTANTS:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Larouche et unanimement résolu de nommer les représentants suivants pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Centre Local de Développement Abitibi:

- M. Jacques Trudel, maire de la municipalité de Trécesson;
- M. Rosaire Guénette, maire de la municipalité de Champneuf.

ADOPTÉE

## **CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE:**

Monsieur Yvon Leduc, représentant de la ville d'Amos, invite les maires à être présents au colloque "Carrefour action municipale et famille" qui se tiendra à Amos les 29, 30 et 31 mai 2009 sous le thème "Des environnements favorables... pour la qualité de vie de nos familles!" et il fait une brève présentation des ateliers qui y seront présentés.

De plus, Monsieur Leduc invite les maires à une conférence de presse qui se tiendra le 19 mars prochain dans la salle du Conseil Municipal de la ville d'Amos.

## **RÈGLEMENT SUR LES CHIENS APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC:**

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que Monsieur Raymond Doré, chef du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi, a communiqué avec lui pour lui faire part d'une problématique concernant la réglementation municipale sur les chiens. En effet, certaines municipalités auraient adopté ou se prépareraient à adopter des règlements sur les chiens différents du modèle fourni par le Contentieux de la Sûreté du Québec.

Monsieur Roy, rappelle donc que la Sûreté du Québec n'appliquera aucun règlement de "paix et bon ordre" différent des modèles fournis par son Contentieux et dont toutes les municipalités ont d'ailleurs eu copie et que de plus, il est essentiel que les règlements adoptés soient tous identiques sur l'ensemble du territoire de la MRC.

032-03-2009

## **RÉGIME ASRA – APPUI AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOVINS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la production de veaux d'embouche en Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** la crise de liquidité vécue par les entreprises bovines;

**CONSIDÉRANT** les changements majeurs apportés au Régime ASRA veau d'embouche;

**CONSIDÉRANT** l'incertitude que les nouvelles modifications au Régime ASRA veau d'embouche soulève, doublée de l'insécurité qui en découle;

**CONSIDÉRANT** que le délai d'implantation du nouveau programme par la Financière agricole du Québec (FADQ) est précipité;

**CONSIDÉRANT** le manque d'information disponible en temps opportun de la part de la FADQ, rendant impossible la prise de décisions nécessaires à la bonne gestion des entreprises et ne permettant pas aux producteurs et productrices de maximiser le passage vers le nouveau programme;

**CONSIDÉRANT** l'incapacité de la FADQ à fournir aux producteurs et productrices une information complète et détaillée sur les nouvelles modalités du Régime ASRA veau d'embouche;

**CONSIDÉRANT** que l'enquête du coût de production 2006 a révélé un manque à gagner à la ferme et que l'ajustement pour cette augmentation du coût de production est dû aux producteurs et productrices de veaux d'embouche;

**CONSIDÉRANT** que dans certains cas la transition vers le nouveau programme aura une incidence environnementale dans la planification de plusieurs entreprises;

**CONSIDÉRANT** que la gestion des inventaires nécessite une adaptation avec les outils et le système de traçabilité de l'ATQ;

**CONSIDÉRANT** que l'ATQ n'a pas démontré qu'elle pouvait gérer immédiatement et efficacement les changements exigés par la FADQ;

**CONSIDÉRANT** que certaines modalités du programme devraient être revues notamment pour tenir compte des problèmes de mise en marché vécus dans la région;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu:

1° D'appuyer le Syndicat des producteurs de bovins d'Abitibi-Témiscamingue qui demande:

À la Financière agricole du Québec (FADQ):

- De reporter d'un an l'application du nouveau Régime ASRA veau d'embouche tout en maintenant l'application du nouveau modèle de coût de production;
- D'appuyer et d'aider techniquement et financièrement les producteurs et productrices qui souhaitent poursuivre la semi-finition de leurs veaux.

À la Fédération des producteurs bovins du Québec:

- De travailler sur les modalités du nouveau programme et de s'assurer que les modifications nécessaires soient présentées aux producteurs et productrices ainsi que leurs représentants dans un souci de transparence avant acceptation et application.

2° De demander à la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue:

- De rappeler au Gouvernement du Québec l'esprit de la Politique Nationale de la Ruralité adoptée avec l'objectif principal de se doter d'un cadre souple et adapté aux régions pour en faciliter le développement et ainsi assurer une équité pour l'ensemble du Québec;
- De demander au Gouvernement du Québec de faire le nécessaire pour que le Régime ASRA soit modifié afin de répondre aux besoins spécifiques des producteurs et productrices des régions.

ADOPTÉE

033-03-2009 **ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ DU TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) POUR LA SAISON 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette et unanimement résolu de renouveler le contrat avec la Coopérative de Travail de Guyenne pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour la saison 2009.

Le montant du contrat pour la saison 2009 est conforme à la soumission qui avait été présentée pour chacune des années suivantes :

2008	26 984.24\$
2009	28 383.45\$
2010	29 758.87\$

ADOPTÉE

034-03-2009 **ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ DU TNO LAC-DESPINASSY POUR LA SAISON 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette et unanimement résolu de renouveler le contrat avec Robert Noël & Fils (9045-9538 Québec Inc.) pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Despinassy pour la saison 2009.

Le montant du contrat pour la saison 2009 est conforme à la soumission qui avait été présentée pour chacune des années suivantes :

2008	3 372.12\$
2009	3 473.24\$
2010	3 577.41\$

ADOPTÉE

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – INFORMATION:**

Les maires sont invités à prendre connaissance de la publication "L'Info Schéma", 19<sup>ième</sup> édition, mars 2009.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 101 "MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE" – RAPPORT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET ADOPTION:**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement fait un bref compte-rendu des consultations publiques qui se sont tenues à La Corne le 16 février 2009 et à Launay le 9 mars 2009.

Ces consultations ont permis de présenter le projet de règlement aux participants de répondre à leurs questionnements et de recevoir leurs commentaires.

Après vérification et validation auprès des deux (2) commissaires des assemblées publiques et représentants des municipalité de La Corne et Launay, la résolution suivante est adoptée:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 101 "MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE" – ADOPTION:**

**ATTENDU** qu'en date du 13 septembre 2006, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a adopté, par la résolution numéro 083-09-2006, le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU** que le règlement numéro 89 est entré en vigueur le 4 novembre 2006 conformément à l'article 79.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi a été modifié par le règlement numéro 96 et par le règlement numéro 99;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi afin de soustraire le territoire de la municipalité de La Corne;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 79.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Assemblée Générale des maires doit procéder à l'adoption d'un projet de règlement afin de tenir une consultation publique;

**ATTENDU** que l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi, lors de sa réunion régulière du 26 novembre 2008, a donné un avis de motion par sa résolution numéro 141-11-2008, d'un règlement afin de modifier le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi en conformité avec les dispositions de l'article 445 du Code Municipal;

**ATTENDU** que l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi, lors de sa réunion régulière du 10 décembre 2008 a adopté le projet de règlement numéro 101 par sa résolution numéro 172-12-2008 modifiant le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a tenu une consultation publique sur le projet de règlement numéro 101 en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que la municipalité de Launay a demandé à la MRC d'Abitibi d'amender le projet de règlement numéro 101 afin de soustraire le territoire de la municipalité de Launay à l'application du règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 101 modifiant le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi incluant l'amendement demandé par la municipalité de Launay.

ADOPTÉE

**PLANIFICATION DES SENTIERS VHR – PLAN SPÉCIFIQUE DE LA MRC D'ABITIBI:**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente, avec l'aide d'un équipement audiovisuel, le Plan spécifique de la MRC d'Abitibi concernant la planification des sentiers de véhicules hors route. Monsieur Grenier répond également aux différentes interventions des maires au fur et à mesure de la présentation.

**PLANIFICATION DES SENTIERS DE VÉHICULES HORS ROUTE – PLAN SPÉCIFIQUE DE LA MRC D'ABITIBI:**

**ATTENDU** que le Ministère des Transports a confié à la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ) le mandat d'établir des réseaux interrégionaux et régionaux de sentiers permanents ou semi-permanents pour la motoneige et un autre pour le QUAD;

**ATTENDU** qu'un des volets du mandat de la Conférence Régionale des Élus est de produire un Plan directeur des sentiers de véhicules hors route;

**ATTENDU** que dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur des sentiers de véhicules hors route, la Conférence Régionale des Élus a privilégié une stratégie qui consiste à:

1. Concerter les orientations à l'échelle régionale avec une Table de concertation de l'Abitibi-Témiscamingue pour les sentiers récréatifs;
2. D'élaborer et de faire des choix à l'échelle territoriale avec un comité de travail dans chacune des MRC;
3. De consulter la population à l'échelle locale (municipalité).

**ATTENDU** que la Conférence Régionale des Élus a choisi de travailler avec les MRC afin d'établir un Plan spécifique concernant la planification des sentiers hors route;



**ATTENDU** que le comité de travail de la MRC d'Abitibi a soumis une première esquisse des tracés de sentiers de véhicules hors route en août 2007 auprès des représentants des municipalités locales ainsi qu'aux différents organismes faisant partie du comité de travail;

**ATTENDU** que le Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi a organisé plusieurs rencontres et soumis des propositions aux divers intervenants suite à la réception de commentaires et de demandes de bonification;

**ATTENDU** que le Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi a déposé une nouvelle proposition en octobre 2008 concernant les tracés de sentiers récréatifs de véhicules hors route pour le territoire de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU** que la proposition soumise a été bonifiée selon les commentaires reçus des divers intervenants;

**ATTENDU** que les propositions n'ont pas été soumises à la population;

**ATTENDU** que des raffinements pourront être apportés sur la localisation des sentiers lors de l'émission de droit ou de construction;

**ATTENDU** que l'adoption du Plan spécifique de la MRC d'Abitibi concernant la planification des sentiers de véhicules hors route n'engage pas les municipalités ni la MRC à financer la mise en œuvre du Plan et à financer les améliorations ou l'entretien des sentiers de véhicules hors route;

**ATTENDU** que le Plan directeur de sentiers de véhicules hors route coordonnera le développement des sentiers sur le territoire de la MRC d'Abitibi et de la région d'Abitibi-Témiscamingue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu:

1. D'adopter le Plan spécifique de la MRC d'Abitibi concernant la planification des sentiers de véhicules hors route incluant les deux (2) cartes synthèses à l'exception du tronçon de sentier QUAD projeté pour Amos-Rivière-Héva et du tronçon de sentier de motoneige projeté pour Landrienne;
2. D'inclure le tronçon de sentier QUAD projeté pour Amos-Rivière-Héva dans le Plan spécifique de la MRC d'Abitibi lorsque les municipalités de Preissac, de Saint-Mathieu-d'Harricana, de Sainte-Gertrude-Manneville et la Ville d'Amos adopteront une résolution favorable pour inclure ce projet de tracé;
3. D'inclure le tronçon de sentier de motoneige projeté pour Landrienne dans le Plan spécifique de la MRC d'Abitibi lorsque la municipalité de Landrienne adoptera une résolution favorable pour inclure ce projet de tracé;
4. De recommander à la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue d'adopter le Plan spécifique de la MRC d'Abitibi concernant la planification des sentiers de véhicules hors route.

ADOPTÉE

037-03-2008

**CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – NOMBRE DE COMITÉS :**

**ATTENDU** que dans le cadre du contrat de diversification et de développement le Comité de relance du Secteur des Coteaux et le Comité de relance de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) sont déjà reconnus pour le territoire de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU** que par sa résolution numéro 2009-056, la municipalité de Barraute demande à la MRC d'Abitibi de faire le nécessaire pour que soit mis en place un Comité de relance et de diversification autonome sur le territoire de la municipalité de Barraute;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Trudel et unanimement résolu d'informer le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ainsi que le Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation que la MRC d'Abitibi reconnaît sur son territoire les trois (3) comités de relance suivants dans le cadre du contrat de diversification et de développement à compter de l'exercice 2009-2010 :

- Comité de relance du Secteur des Coteaux;
- Comité de relance de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne);
- Comité de relance de Barraute.

ADOPTÉE

**FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2009-2010:**

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires, que le Comité Administratif a pris connaissance des prévisions budgétaires 2009-2010 pour le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi lors de sa réunion du 27 février dernier et qu'il devrait en faire l'adoption le 6 avril prochain.

038-03-2009

**CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2009-2010:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi pour l'exercice 2009-2010 telles que détaillées dans le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**RENCONTRE DE DISCUSSION ENTRE LES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI:**

Tel que discuté lors de la dernière rencontre de l'Assemblée Générale des maires, des démarches ont été effectuées pour tenir une rencontre de discussion entre les maires et la date du 24 mars 2009 a été retenue et le déroulement prévu est le suivant:

- De 19h30 à 20h30 - Rencontre avec Monsieur Philippe Barrette, représentant régional à la Fédération Québécoise des Municipalités; lequel viendra expliquer aux maires la position de la Fédération dans le dossier de la "Réforme du régime forestier";
- De 20h30 à 21h30 - Rencontre avec Monsieur Roger Dumont d'Hydro Québec, qui présentera le programme "Économie d'énergie – Diagnostique résidentiel";
- Une discussion quant à la création d'un comité pour les "dossiers Forêt" de la MRC d'Abitibi pourrait suivre si les maires le souhaitent.

**SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION:**

Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, s'adresse à Monsieur François Lemieux, maire de la municipalité de Landrienne, afin d'obtenir certaines précisions sur le programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises laitières mis en place par la Fédération des producteurs de lait du Québec afin de favoriser l'établissement de nouvelles fermes.

**INVITÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 2009:**

Les maires sont informés que lors de l'Assemblée Générale des maires du 8 avril prochain nous recevrons les invités suivants:

- M. Simon Laquerre et M. Ambroise Lycke, du Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue – Protection des rives.

**INFORMATIONS:**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants:

- Marc Lemay, député d'Abitibi-Témiscamingue – Programmes d'infrastructures.
- Commission Scolaire Harricana – Consultation du Plan triennal d'organisation scolaire.
- ÉcoContribution – Projet de réduction des sacs en plastique par la facturation progressive.
- Communiqués de presse:
  - M. Claude Béchar, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune a fait connaître son nouvel échéancier pour la mise en place de la Réforme du régime forestier;
  - Nouveau régime forestier – Des spécialistes appuient Claude Béchar;
  - Pratiques de gestion des entreprises sylvicoles – Mise en place d'un programme de certification.

039-03-2009 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h05.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.